

Il me fait plaisir de pouvoir me réjouir avec le peuple canadien et dire que l'émigration de notre population vers les Etats-Unis a cessé et cessé pour toujours. Il fut un temps où la prospérité de l'Amérique du Nord était comparée à un grand fleuve coulant majestueusement, au centre du courant ; et à l'endroit où les eaux de ce fleuve étaient les plus rapides et les plus profondes, se trouvaient les Etats-Unis.—cette comparaison est due à une plume américaine.—Mais dans ce tableau le Canada occupait une position à l'arrière-plan, il reposait dans un endroit où les eaux coulaient paresseusement, et il ne semblait avancer qu'avec une excessive lenteur. Aujourd'hui, la position occupée par notre pays n'est plus la même : il ne se traîne plus lentement le long de la rive ou dans les endroits où le fleuve coule moins rapide ; sa place est au milieu du fleuve, là où le courant est rapide et fort, et où l'eau est profonde ; il marche maintenant de l'avant dans la voie de la prospérité, une vague puissante s'est emparée de lui pour le porter au premier rang, et j'ai l'espoir que cette prospérité va aller sans cesse en augmentant. Je ne voudrais pas essayer de dire que c'est au parti libéral canadien seul que revient l'honneur de ces progrès accomplis, car je sais qu'une partie de cette prospérité est due à la découverte, je pourrais dire accidentelle, de l'or du Yukon. La Providence nous a aussi beaucoup aidés, en nous donnant une température favorable et une récolte abondante. Quant au reste, je ne puis faire autrement que d'admettre avec la majorité des électeurs intelligents du Canada, qu'une bonne partie de ce résultat est due à la politique sage et à l'administration économique et efficace du gouvernement de l'honorable premier ministre.

Le deuxième paragraphe du discours du Trône a trait à la Commission internationale. Et, avant de m'occuper de cette question, permettez-moi, M. l'Orateur, de dire quelques mots relativement à deux des membres les plus importants de cette commission, sur qui la main de la mort est venue s'appesantir avant qu'ils aient terminé leurs travaux : je veux parler du sénateur Dingley et de lord Herschell. La disparition du sénateur Dingley a causé un deuil général, tant en Angleterre qu'au Canada et dans les Etats-Unis ; et lorsque lord Herschell est disparu à son tour, les Américains ont semblé en éprouver un chagrin encore plus vif et plus profond, si possible, que celui qu'ils avaient ressenti et manifesté lors de la mort de leur propre homme d'Etat. Cela démontre que la ligne de démarcation qui sépare les Américains des Canadiens, ou les Américains des Anglais, de fait, n'existe pas, pour ainsi dire. Cela prouve de plus que nous sommes tous frères par le sang et faisons partie de la grande famille anglo-saxon. Je crois devoir faire ici une autre remarque. On a dit de feu sir John-A. Macdonald, qu'ayant de mourir, il a exprimé le désir de mourir à son poste. Je crois que ce désir s'est accom-

pli pour feu sir John-A. Macdonald ; et l'on peut dire aussi de lord Herschell qu'il est mort à son poste, dans l'accomplissement d'un devoir qu'il avait entrepris par amour pour le peuple canadien, et aussi dans l'accomplissement de ses devoirs comme fidèle serviteur de son pays et de sa souveraine ; la tâche qu'il avait entreprise était la plus noble que l'on puisse imaginer ; elle consistait en premier lieu à aplanir les difficultés existantes, et à régler définitivement les questions en litige entre le Canada et les Etats-Unis, et en second lieu, ce qui était encore plus beau et plus noble, à essayer de réunir et de faire vivre ensemble dans l'harmonie et la paix les deux grandes branches de la famille anglo-saxonne.

Il est regrettable que nous ne soyons pas en possession de tous les faits de nature à nous faire juger équitablement des travaux accomplis par la commission elle-même. Nous ne devons pas oublier que les commissaires sont obligés de garder le silence sur leurs délibérations et qu'il ne leur est pas permis de divulguer ce qui s'est passé à Québec ou à Washington. Mais, M. l'Orateur, il y a des choses qui se rattachent à cette commission que nous ne pouvons ignorer. Nous savons que les commissaires ont siégé durant six mois, ou environ, et que durant cet espace de temps, les représentants du Canada ont fait tout ce qui était en leur pouvoir pour en venir à un règlement apical des difficultés pendantes entre les deux nations : en agissant ainsi, ils ont accompli leur devoir, et leur conduite en cette circonstance rencontre l'approbation du peuple canadien tout entier. Il est aussi important de remarquer que les commissaires canadiens ont dès le commencement des négociations, fait comprendre aux commissaires américains qu'ils voulaient régler définitivement toutes les questions en litige entre les deux pays. C'était là, suivant moi, une sage ligne de conduite à suivre, parce que le seul fait de laisser une question en suspens, ou une cause de difficultés non réglée, aurait eu pour effet d'annuler les progrès ou les règlements accomplis sous d'autres rapports, et de remettre les choses dans la condition actuelle. Je me crois justifiable d'en arriver à cette conclusion. Lorsque les commissaires se sont séparés, ils ont déclaré qu'une grave divergence de vues existait entre eux sur la question de la délimitation de la frontière de l'Alaska. Nous pouvons donc, je crois, conclure de là qu'ils en sont venus à un accord sur les autres questions, ou que les commissaires sont suffisamment d'accord sur ces points pour qu'un règlement à l'amiable soit une chose possible, et que, par conséquent, ils puissent régler la question des pêcheries de l'Atlantique du nord, la question du travail des aubains, la question de la chasse au phoque à fourrures dans l'Alaska, et, enfin, en arriver à conclure un traité de réciprocité raisonnable entre les deux pays. Avant de pouvoir féliciter ou blâmer quelqu'un, il est juste que nous sachions exactement sur quelle question existe la diver-